

**L’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, un pas en avant.**

**Québec, le 6 juin 2019.** L’Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l’intégration des personnes handicapées se réjouit de la publication de la nouvelle Stratégie pour l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 lancée le 5 juin par le ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet.

La Stratégie prévoit l’ajout de 400 postes permanents dans les entreprises adaptées et de 500 nouveaux participants pour la mesure du contrat d’intégration au travail (CIT). Elle prévoit également de rendre accessibles des emplois à 360 élèves et étudiants par le recours à la mesure CIT et à 200 élèves et étudiants dans les entreprises adaptées. Il s’agit de bonnes nouvelles pour ces deux volets très importants concernant l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

D’autres mesures constitueront des pas en avant comme celles portant sur la planification de la transition de l’école à la vie active (TÉVA), les formations adaptées, le soutien des agents d’intégration des organismes de services pour l’employabilité des personnes handicapées, l’accompagnement pour les stages et dans les plateaux de travail ainsi que pour les activités socioprofessionnelles. C’est avec intérêt que l’AQRIPH va suivre la mise en place de ces différentes mesures et va y collaborer lorsque requis.

Des 238M$ annoncés pour cette Stratégie, 100M$ seront consacrés au projet Aire ouverte qui relève de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux tel que cela avait été annoncé par le ministre Lionel Carmand le 13 mai dernier lors du Forum Jeunes et santé mentale[[1]](#footnote-1).

L’AQRIPH est consciente que les 138M$ restants pour les 32 autres mesures de la Stratégie ne pourront répondre aux importants besoins des personnes handicapées. Le fait que le ministre ait indiqué que la Stratégie serait évolutive est cependant encourageant. On peut donc espérer que de nouvelles annonces seront faites au cours des prochains mois, afin de bonifier la mise en œuvre de cette Stratégie pour que l’intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées soit un véritable choix de société.

L’AQRIPH est une instance nationale de défense des droits des personnes handicapées et des familles, formée de 15 regroupements régionaux présents sur le territoire québécois et qui eux, rassemblent plus de 380 organismes de personnes handicapées et de parents.

*Isabelle Tremblay*

*Directrice de l’AQRIPH 418.694.0736*

1. <http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-1802/> [↑](#footnote-ref-1)